

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 SEPTEMBRE 2016

* * * * *

L'an deux mil seize, le quinze septembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

* * * * *

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, LAUMOND F, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, GROUSSET S, HERHARD AM

ETAIENT EXCUSES : LUCAS M, VEILLAT FABIEN F

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUILLET 2016:

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2016.

2°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur les propriétés suivantes:

- Section A N° 417-418-412-421 appartenant à Mr Thierry Delmarre
- Section C 676 appartenant à Mr Daniel Soulet

3°) EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE: Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif de la demande d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la future construction de Mr Nicolas MORIN, chemin de la Sangle.

Montant estimé : 2850 € HT

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le montant de ces travaux.

4°) LIMITE D'AGGLOMERATION ROUTE DE BENET:

Considérant que la zone agglomérée située le long de la Route de Benet s'est étendue avec les habitations du lotissement du Bas des Eaux n°2, Le Conseil Municipal décide de modifier la limite d'agglomération, et d'inclure le lieu-dit le Bas des Eaux n°2, en agglomération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, deux projets de travaux pour réduire la vitesse sur la RD 25, entrée Benet et entrée Damvix.

- Proposition 1 : mise en place de chicanes pour un montant de 8 727 € HT avec une subvention au titre des amendes de police de 3490,80 €
- proposition 2 : mise en place de plateaux surélevés pour un montant de 15 250 € HT avec une subvention au titre des amendes de police de 6 100 €

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour la proposition N°1 (chicanes) et décide de demander la subvention correspondante.

5°) REHABILITATION DE L' ECOLE ELEMENTAIRE ET EXTENSION:

Les documents sur l'étude de faisabilité n°3 et le programme technique ont été remis à chaque Conseiller Municipal. Après étude de ce dossier, le Conseil Municipal donne un avis

favorable concernant le lancement du projet, d'un budget prévisionnel de 526 000 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de : 1400 € + 3,91 % du montant de l'ensemble de l'opération.

6°) PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN AU DIOCESE DE LUCON :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'acquérir une bande de terrain d'environ 4 m de large sur la parcelle cadastrée Section ZA n°85 appartenant au Diocèse de Luçon afin de réaliser un chemin piéton qui relierait le futur « Lotissement Le Dezais » et l'école publique. Le Conseil Municipal décide de faire une proposition au prix de 4 € le m², même prix que l'achat des parcelles, et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires. Les frais de géomètre et les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

7°) ACQUISITION DE TERRAINS POUR LOTISSEMENT:

Le projet a été remis à chaque Conseiller Municipal pour étude (plan, règlement, budget prévisionnel).

Pour cet aménagement, il est nécessaire d'envisager le déplacement d'une ligne électrique, 3 propositions ont été étudiées, à savoir :

- Proposition 1 : 15 000 €
- Proposition 2 : 21 000 €
- Proposition 3 : 8 927 €

Malgré le coût le plus onéreux, la proposition 2 a été retenue pour un effacement complet de la ligne.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 374 963 euros HT ;

Foncier : 58 682 €

Travaux : 272 838 € (y compris effacement de la ligne électrique)

Frais financiers : 13 700 €

Frais généraux : 29 743 €

Le financement de cette opération pourrait se faire avec un emprunt sur 5 ans. La décision et le montant seront pris après la consultation des entreprises.

Le plan d'aménagement et le règlement de ce futur lotissement ont permis d'échanger sur ce projet.

Monsieur Guiton fait une remarque sur une petite parcelle restant en espace vert pour un poney. Après réflexion, cette parcelle pourrait être réduite ce qui permettrait d'agrandir les parcelles voisines. Monsieur le Maire se propose de rencontrer les propriétaires du poney pour leur faire part de cette décision et demandera une nouvelle esquisse du plan d'aménagement. Le Conseil Municipal décide de déposer la demande du permis d'aménager et autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

8°) QUESTIONS DIVERSES :

- Mr Le Maire : charge Mme Sylvie Grousset et Isabelle Trojet de se renseigner pour la création d'un nouveau site internet

-

- Mr P Guiton :

- Signale la disparition du cendrier à l'entrée de la salle des fêtes et fera le nécessaire auprès de la gendarmerie pour porter plainte
- Informe que le 24 septembre sera la journée « Portes Ouvertes de la Bibliothèque » de 10 h à 13 h. Un spectacle pour enfants est prévu à 11 h et demande à Mr Laumond de le filmer.
- Informe que le 16 Octobre, aura lieu la journée départementale des bibliothèques au Mazeau
- Demande à équiper informatiquement la bibliothèque municipale (ordinateur portable, connexion internet....)
- Signale que pour des raisons de sécurité et d'esthétique, il serait nécessaire de prévoir la réalisation d'un trottoir, ou chemin piétonnier devant l'école en complément de l'aménagement du site
- Fait remarquer qu'il existe toujours une flaque d'eau importante au niveau du carrefour du chemin des Groies, problème déjà signalé
- Rappelle que la Commune s'est engagée à continuer le bail consenti par Mr Jacques Chesseboeuf moyennant un loyer de 150 euros par mois pour le bar afin de conserver la valeur du fonds de commerce, et qu'il serait plus judicieux selon lui, d'acheter l'ensemble de l'immeuble. Le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion, maximum un an pour voir comment vont évoluer les choses.

Mme S Grousset :

- Demande si les commerçants ont bénéficié d'une bonne saison touristique. Dans l'ensemble, ils sont plutôt satisfaits
Mr le Maire informe qu'une entreprise de ferronnerie d'art (SAS Vauzelle) s'est installée dans les locaux de l'ancienne laiterie (4 emplois)

Mme AM Herhard :

- Remet une pétition au Conseil Municipal de la part des habitants de la Poublée n°2 par rapport au gîte géré par Mr Clark, et relate les problèmes rencontrés cet été avec les différents locataires (nuisances sonores)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

. BORDET